

**PROCES VERBAL
DU COMITÉ SYNDICAL
Séance du mardi 17 juin 2025**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le dix-sept juin à dix-huit heures, le Comité Syndical, dûment convoqué le quatre juin deux-mille-vingt-cinq, s'est réuni à la salle du conseil municipal de Chaingy, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER.

Néanmoins, le comité syndical du PETR Pays Loire Beauce n'a pas pu délibérer convenablement car le quorum n'a pas été atteint lors de cette réunion. L'article 14 du règlement intérieur du PETR Pays Loire Beauce portant sur le quorum précise : « Conformément à l'article L.2121-17, le comité syndical ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Si après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L.2121-10 à L.2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le comité syndical est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum. »

Bien qu'il n'ait pas été possible de proposer les délibérations au vote, la réunion du 17 juin a permis d'évoquer et d'échanger sur l'ensemble des points à l'ordre du jour avec les présents. La réunion du comité syndical a été repoussée au mardi 8 juillet 2025 à 17h à St-Ay dans la salle des mariages.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE

Muriel BATAILLE (Tournois), Laurence CHEVOLOT (Artenay), Marie-Paule DUMINIL (Cercottes), Thierry COUTANT (suppléant de Sylvain HODEAU - St-Péravy-la-Colombe), Hubert JOLLIET (Chevilly), Dominique LORCET (Chevilly), Mathieu MARTEAU (Trinay), Denis REIG (Bucy-St-Liphard), Patrice VOISIN (Patay).

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE

Anita BENIER (Baccon), Bernadette BESNARD (Le Bardon), Christian ROUBALAY (suppléant de Odile BRET (Beauce-la-Romaine), Aurore CARO (Meung-sur-Loire), Clarisse CAZEAUDUMEC (Cléry-St-André), Frédéric CUILLERIER (Saint-Ay), Jean Pierre DURAND (Chaingy), Brigitte LASNE-DARTAILH (suppléante de Patrick ECHEGUT - Baule), Bernard ESPUGNA (Beauce-la-Romaine), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Sandrine PAIN (suppléante de Philippe FERREIRA - Rozières-en-Beauce), Yves FROISSART (Beaugency), Philippe GACONNET (Cravant), Michelle GAY (Huisseau-sur-Mauves), Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Arnold NEUHAUS (Villermain), Yohan CHESNEAU (suppléant de Solange VALLÉE - Binas), Bruno VIVIER (Charsonville), Franck VUE (Épieds-en-Beauce).

A donné pouvoir : Jean-Noël PAILLET (St-Péravy-la-Colombe) à Thierry COUTANT (St-Péravy-la-Colombe).

Assistaient également :

Les délégués suppléants de la CCBL : Brigitte BLAIN (Chevilly).

Les délégués suppléants de la CCTVL : Jean-Yves GUINARD (Meung-sur-Loire).

Ainsi que : Karin FISCHER (Conseillère régionale), Magali BERRUET (Fous de bassan !), Hélène DEGRANDPRE

Messieurs Frédéric Cuillerier et Jean Pierre Durand (Maire de Chaingy ; Président de la CCTVL) accueillent les élus du comité syndical. Monsieur Michel Faugouin est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 1er avril 2025
2. Projet alimentaire de territoire (PAT)
3. Programme LEADER : projet de coopération « l'eau, c'est la vie »
4. PCAET : mise en œuvre des actions ; Watty à l'école 2025-2026
5. Biodiversité
6. CRTE (contrat de relance et de transition écologique)
7. Questions diverses : ligne de trésorerie, remboursement des frais de déplacement des élus du Bureau

En introduction de la réunion, Monsieur le Président informe que le territoire du Pays Loire Beauce s'est vu attribué par l'Etat une enveloppe de 249 354 € compte tenu du fait que le PCAET ait été adopté avant le 1^{er} mars 2025. Il félicite les élus du comité syndical pour leur implication dans l'élaboration du PCAET et informe que le Pays et les deux communautés de communes se sont rapidement concertés pour flécher cette enveloppe vers des projets concourant aux objectifs du PCAET.

Projet	Porteur	Commune	Actions PCAET	Coût HT	Subvention sollicitée	Tx
Création d'une ressourcerie	Deuxième vie	Artenay, Chevilly, Cercottes, Gidy	ECO2	174 577 €	10 000 €	6%
Modernisation de la ressourcerie	Ateliers LigéteRiens	Tavers	ECO2	1 822 285 €	10 000 €	1%
Travaux d'entretien des gouffres pour la prévention des inondations	SMAH du bassin de la Retrève	Cercottes, Gidy, Chevilly	NAT1	180 000 €	18 000 €	10 %
Projet alimentaire de territoire	Pays Loire Beauce	48 communes	AGRI1	46 000 €	15 000 €	33 %
Rénovation énergétique de bâtiments publics (PVD) centre de santé	Patay	Patay	GOUV2	497 400 €	40 000 €	8%
Création d'un centre de création culturelle	Baule	Baule	GOUV2	3 500 000 €	26 354 €	1%
Isolation de l'école du Mail à Beaugency	Beaugency	Beaugency	GOUV2	851 033 €	30 000 €	4%
Isolation et rénovation du café-restaurant	Chaingy	Chaingy	GOUV2	325 000 €	20 000 €	6%

Rénovation énergétique des bâtiments scolaires	Cléry-St-André	Cléry-St-André	GOUV2	1 000 000 €	30 000 €	3%
Réhabilitations du gymnase	Lailly-en-Val	Lailly-en-Val	GOUV2	1 781 836 €	20 000 €	1%
Isolations de l'école	Mareau-aux-Prés	Mareau-aux-Prés	GOUV2	887 500 €	30 000 €	3%
Total				11 065 631 €	249 354 €	2%

Monsieur Cuillerier indique que les projets devront être achevés avant la fin 2026. L'assemblée s'interroge quant à l'absence de mobilisation du fonds friche par les Ateliers LigéteRiens. Il semble que ce fonds ne puisse pas être mobilisé compte tenu du fait que l'association occupe les locaux. La DDT sera interrogée dans ce sens.

1. Approbation du procès-verbal du 1^{er} avril 2025

Monsieur le Président demande aux Membres s'ils ont des remarques concernant le procès-verbal de la séance précédente, envoyé avec les convocations. Aucune remarque n'est émise.

2. Projet alimentaire de territoire (PAT)

Monsieur le Président rappelle que la CCTVL avait l'obligation d'avoir un **PCAET** avant fin 2018. Il souligne que le PCAET adopté le 25 février 2025 contient en action prioritaire l'élaboration d'un Projet Alimentaire de Territoire (PAT). La mesure 12 du projet de territoire du PETR Pays Loire Beauce vise aussi à élaborer un PAT.

Gilbert Méthivier, adjoint à Bray-St-Aignan et 1^{er} Vice-président du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne en charge du PAT, intervient en visio et présente le travail réalisé pour le PAT de son territoire. Le PAT du PETR FOLS a été labellisé niveau 1 en 2020. En phase avec le PAT départemental Mangeons Loiret, le PAT du PETR FOLS a travaillé sur les défis alimentation, la formation des chefs de cuisines en restauration collective, la logistique avec une expérimentation menée avec la Chambre d'agriculture et la plateforme Résalis. M. Méthivier observe que le PAT du PETR FOLS est un complément utile au PAT départemental (avec qui il est indispensable de coopérer). Il note que la logistique constitue le point central du PAT et précise qu'un PAT nécessite beaucoup de réunions et de mobilisation pour pouvoir avoir des résultats.

Le comité syndical observe la difficulté des fournisseurs des cantines scolaires à s'approvisionner localement.

Mme Cazeaudumec constate que beaucoup de territoires ont un PAT mis en place, ce qui permettra au Pays Loire Beauce de voir les écueils et réussites de ce type de projet. Il note que le PAT se situe à la croisée de différents sujets : soutien aux producteurs locaux, santé publique, etc.

Mme Fischer souligne que les exemples en matière de PAT sont intéressants (exemple de l'association Parmentier, projet émanant du PAT du Pays des Châteaux, qui intervient en matière de précarité alimentaire).

Madame Benier note la nécessité d'entendre les agriculteurs sur le sujet.

Madame Caro observe que la logistique constitue le point central en matière d'approvisionnement des cantines scolaires. Elle souligne qu'il n'appartient pas à

la collectivité d'intervenir dans l'organisation de cette logistique car des entreprises peuvent logiquement se positionner.

Monsieur Lorcet estime que le PAT n'a pas vocation à être une structure organisant la logistique mais seulement un cadre permettant aux agriculteurs et aux cuisines d'échanger sur leurs besoins et contraintes.

Monsieur Froissart rappelle que le Pays Loire Beauce compte plus de 80 000 ha de surface agricole utile et se montre sceptique sur la possibilité pour l'agriculture locale de fournir la restauration collective. Fort de ce constat, il note l'intérêt de travailler sur la transformation de produits locaux.

Monsieur Cuillerier propose qu'un groupe de travail soit organisé, notamment avec des agriculteurs. En effet, il existe certainement des besoins qui aujourd'hui ne sont pas satisfaits par une production locale et qui pourrait l'être avec un peu de coordination. De même, il émet l'idée d'associer des établissements ouverts à l'année. Ce groupe de travail aura pour mission d'identifier les freins et les atouts de la production sur le territoire, ainsi que des problématiques annexes.

3. Programme LEADER : projet de coopération « l'eau, c'est la vie »

Magali Berruet, de la Compagnie des Fous de bassan ! rappelle que sa compagnie porte le projet « l'eau, c'est la vie » sur le Pays Loire Beauce ; projet qui vise à mettre en relation des agriculteurs, citoyens et élus à réagir sur le conflit d'utilisation de l'eau sur le territoire du Pays Loire Beauce.

Elle indique que ce projet pourrait évoluer via une coopération associant d'autres territoires, aussi bien en France qu'à l'étranger. L'objectif serait l'aller voir des territoires en situation bien plus critique qu'ici face à l'utilisation de l'eau pour comprendre les stratégies mises en place là-bas et comprendre comment éventuellement en mettre en place ici. Ce projet associerait le Pays des Châteaux (dans le 41) et le GAL de Lassithi en Crète (partie orientale). Cette coopération mobiliserait l'enveloppe LEADER gérée par la Région pour tous les projets de coopération et non l'enveloppe du GAL Loire Beauce.

Madame Caro s'interroge sur les livrables qui resteront à l'issue de cette coopération. Madame Berruet indique que des documents seront publiés en se basant sur les productions ayant eu lieu au cours du projet.

Monsieur Cuillerier indique qu'un travail préparatoire doit préalablement être mené pour cadrer les objectifs de cette coopération. Il note l'intérêt de faciliter les échanges d'expériences pour progresser dans l'utilisation rationnelle de l'eau.

4. PCAET : mise en œuvre des actions ; Watty à l'école 2025-2026

□ Watty / Ecopousse

○ Watty 2024-2025

M. Cuillerier informe que 6 lauréats issus du territoire ont été retenus dans le cadre d'un concours artistique organisé par Watty à l'école sur le thème de l'eau et des écogestes : Baccon, Binas, Bricy, Chaingy (x2) et Chevilly.

Madame Benier constate que le projet Watty permet de bien expliquer aux enfants certains éléments. M. Froissart souligne l'ambiance de travail extraordinaire et la forte dynamique qu'il y a lors des ateliers Watty.

- **Watty 2025-2026 : proposition de renouvellement du programme**
Constatant la réussite de ce projet, M. Cuillerier propose au comité syndical de le renouveler la projet Watty – Ecopousse sur l'année scolaire 2025-2026. Les élus présents se montrent favorables au renouvellement de ce projet sur l'année scolaire 2025-2026 selon le plan de financement suivant :

Dépenses TTC		Recettes	
Déploiement de Watty à l'école sur 124 classes	24 403,20 €	Programme LEADER (80%)	19 522,56 €
		PETR Pays Loire Beauce	4 880,64 €
Total	24 403,20 €	Total	24 403,20 €

□ PCAET

Mme Bentz informe que des groupes de travail thématiques se réuniront le 3 juillet et le 13 août pour réfléchir à l'organisation d'un cycle de sensibilisation, en réponse à de nombreuses mesures du PCAET validées en février 2025. Celui-ci sera composé, comme convenu en bureau du 14 mai, d'élus du bureau et de citoyens impliqués dans les collectifs de l'association ALBATRE.

5. Biodiversité (Plant'action ; BiodiverCiné)

□ BiodiverCiné

Monsieur Froissart rappelle que BiodiverCiné se tiendra à Cléry-St-André le 18 juin puis au Bardon le 28 juin, avec notamment la diffusion de capsules vidéos réalisées par les enfants du territoire.

□ Plant'action 2025

Monsieur Froissart informe que 20 bénéficiaires ont été retenus par le comité de pilotage biodiversité dans le cadre de Plant'action 2025. Cela représente un total de 6 360 plants, soit un doublement par rapport à 2024.

Bénéficiaires	Localisation	Statuts	Nbr d'arbres
Solène BILLARD	Baule	Agriculteur	560
Antoine COQUANT	Cravant	Agriculteur	1 630
Aude RICHARD	Baule	Particulier	255
Philippe PEREZ	Beauce-la-Romaine	Particulier	52
Frank CHAMPENOIS	Dry	Particulier	142
Adeline LARDOUX	Huisseau/Mauves	Particulier	129
Cédric POIRIER	Huisseau/Mauves	Particulier	100
Amelie RENAUT	Lailly-en-Val	Particulier	544
Un Coup de Meung pour la planète	Baule	Association	43
Les Amis du Château de Luz	Coulmiers	Association	145
Cléry Son Histoire en Lumière	Dry	Association	115
Ecole Upaya	Dry	Association	550
Armée du Salut	Artenay	Fondation	92
Chaingy	Chaingy	Commune	212
Coulmiers	Coulmiers	Commune	250
Lailly-en-Val	Lailly-en-Val	Commune	50
Le Bardon	Le Bardon	Commune	272
Meung-sur-Loire	Meung-sur-Loire	Commune	524
Tournoisis	Tournoisis	Commune	375
St-Péravy-la-Colombe	St-Péravy-la-Colombe	Commune	312
Total			6 352

6. CRTE (contrat de relance et de transition écologique)

Ce point a été évoqué en tout début de séance (enveloppe fléchée vers les projets concourant aux objectifs du PCAET).

7. Questions diverses : ligne de trésorerie, remboursement des frais de transport

☐ Ligne de trésorerie

Les élus présents se montrent favorables au fait de solliciter une ligne de trésorerie si nécessaire.

☐ Frais de déplacement des élus du Bureau

Les élus présents se montrent favorables pour :

- D'acter le remboursement des frais nécessités par l'exécution d'un mandat spécial, ou frais de mission, dans le respect du plafond imposé aux fonctionnaires de l'Etat.
- D'acter ce remboursement seulement aux membres du Bureau qui représentent le PETR Pays Loire Beauce à des réunions thématiques et à des représentations officielles.
- D'autoriser le Président à signer les lettres de mission des membres du Bureau légitimant le remboursement des frais de déplacement.
- De rembourser ces frais de déplacement tous les trimestres pour ceux qui en font la demande ; à compter du 1^{er} janvier 2025.
- D'autoriser le Président à signer tous les documents afférents.

☐ Agenda 2025

La nouvelle réunion du comité syndical est fixée au mardi 8 juillet à 17h à St-Ay.

Autres dates :

- Bureau - vendredi 19 septembre (St-Ay)
- Comité syndical : mardi 30 septembre (lieu à identifier)
- Bureau – mardi 25 novembre (St-Ay) (DOB 2026)
- Comité syndical : mardi 9 décembre (DOB 2026)

Monsieur Cuillerier informe que la commission transport mobilité de l'AMF est très sollicitée dans le cadre du projet Ambition France Transport. Il indique que l'AMF ne souhaite pas que les SERM (service expresse régional métropolitain) ne se déploient pas au détriment des espaces ruraux peu denses mais les intègrent dans leurs réflexions (avec notamment la notion de rabattement vers les espaces multimodaux).

Monsieur le Président remercie l'ensemble des élus présents pour leur participation active et pour la qualité des échanges.

Le Président

Frédéric CUIILLERIER



Le secrétaire de séance

Michel FAUGOUIN